



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

SEANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPRES Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPRES Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. HERBAUT Pierre	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à Mme BREMARD Céline
Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Votants : 29

➤ **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024

FINANCES

- 1) Protection sociale complémentaire / Volet Prévoyance – Demande révision de la participation communale
- 2) Protection sociale complémentaire / Volet Santé – Demande révision de la participation communale
- 3) Prestation d'action sociale aux agents – Demande de révision
- 4) Budget – Première décision modificative

MARCHES PUBLICS

- 5) Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil « Les Pious-Pious » pour la commune de BREBIERES - Demande de signature d'un avenant

URBANISME

- 6) Demande d'avis sur l'arrêt de projet du PLUi OSARTIS-MARQUION
- 7) Demande de signature d'une convention à intervenir entre la commune de BREBIERES et la société ENEDIS

RESSOURCES HUMAINES

8) Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement – Filière Police Municipale

AFFAIRES GENERALES

9) Demande d'avis sur le dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2025

DÉCISIONS DU MAIRE – Décision prise depuis le 18 juin 2024

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Appel

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024.

Avez-vous des questions ?

Silence

FINANCES

1. Protection sociale complémentaire / volet prévoyance – Demande de révision de la participation communale

Je vous rappelle que par délibération du 26 janvier 2022 la commune verse une participation mensuelle de 13 € par agent, pour le volet prévoyance de la protection sociale complémentaire.

Je vous propose de réviser le montant de la participation mensuelle par agent et de le fixer à 15 € au lieu de 13 € à partir de novembre 2024.

Le Comité Social Territorial s'est réuni le 12 septembre dernier et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour cette revalorisation.

Avez-vous des questions à ce sujet ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

2- Protection sociale complémentaire / volet santé – Demande de révision de la participation communale

Par délibération en date du 10 septembre 2019, la commune a adhéré à la convention de participation du Centre de Gestion, pour le volet santé, afin de proposer une protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents.

La participation mensuelle de la commune a été fixée à 40 € brut par agent.

Je vous propose de réviser le montant de la participation mensuelle par agent et de le fixer à 46 € brut au lieu de 40 € brut à partir de novembre 2024. Cela fait 15 % d'augmentation comme pour la participation de la prévoyance.

Le Comité Social Territorial s'est là aussi réuni le 12 septembre et a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour cette revalorisation.

Cette décision doit être actée par le Conseil Municipal.

Avez-vous des questions pour cette revalorisation ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

3- Prestation sociale aux agents de la collectivité – Demande de révision

Je vous rappelle que le Noël des agents n'est pas une prestation offerte par le CNAS et que par conséquent la commune peut prendre à charge cette prestation.

Par délibération en date du 26 novembre 2020, nous avons octroyé une carte cadeau d'une valeur de 50 € à tous les agents titulaires et sous conditions aux agents contractuels.

Je vous propose de revaloriser le montant de cette carte cadeau à 70 €.

Le Comité Social Territorial réuni le 12 septembre a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la revalorisation de la carte cadeau.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

Je vous remercie pour l'ensemble des agents pour ces augmentations significatives.

4- Budget – Première décision modificative

A la demande de la DGFIP, il convient de rectifier la reprise des résultats. Le montant à reprendre en recette de fonctionnement est de 2 177 220,10 €. La correction est de 10 centimes.

De ce fait, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€	0,00€	0,10€
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00€	0,00€	0,00€	0,10€
D-6156-020 : Maintenance	0,00€	0,10€	0,00€	0,00€
	0,00€	0,10€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général				
Total FONCTIONNEMENT	0,00€	0,10€	0,00€	0,10€

Avez-vous des questions ?

Qui est contre, qui s'abstient ?

S'il n'y en a pas, je vais passer au vote.

VOTE : adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

5- Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un multi-accueil « Les Pious-Pious » pour la commune de BREBIERES - Demande de signature d'un avenant

La gestion et l'exploitation du multi-accueil « Les Pious-Pious », de 30 places, a été confiée à la société People and Baby par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP), objet de la délibération du 28 juin 2022.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publique d'Arras, il est nécessaire de signer un avenant à la DSP.

L'avenant consiste en la modification de l'article 15 « Rémunération du concessionnaire ». Une précision est à apporter quant au versement du « bonus territoire » par la CAF : il s'agit d'une réécriture technique de l'article 15, comme vous l'avez tous vu et ce, pour satisfaire aux besoins de la DGFIP, afin de préciser les modalités de traitement du Bonus Territoire versé par la CAF engendrant une retranscription différente sur la facture en fonction du montant réel par rapport à l'estimation fixée initialement dans le contrat (montant réel pouvant être supérieur, inférieur ou égal au montant prévisionnel).

Je précise que l'avenant prendra effet à compter de sa signature.

L'autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour signer cet avenant.

Avez-vous des questions ?

N. POTEAU : Sur le sujet que nous évoquons sur le financement de la crèche qui est en partie de l'argent public, je souhaiterai que soit élargi le débat compte-tenu de l'actualité récente qui implique notamment le groupe People & Baby, à qui la commune a délégué la gestion de la crèche « Les Pious-Pious ».

Mme POTEAU donne lecture d'un texte au sujet des faits d'actualité concernant People & Baby.

Aussi, je demande à ce que la commission jeunesse soit réunie pour définir un nouvel objectif de fonctionnement de la structure pour rassurer les parents.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Il n'y a aucun souci pour réunir la commission jeunesse à ce sujet puisque nous travaillons en toute transparence.

La DSP a été votée, il y a 2 ans. Nous avons régulièrement des rapports qui nous sont remis par la crèche sur l'ensemble des données ; leur activité, le financement, etc. et tout est consultable en mairie.

Quand on a des retours des parents, on les signale directement à la direction de la crèche. Pour être tout à fait honnête, j'ai très peu de retours mais plutôt des retours satisfaisants sur le fonctionnement de la crèche.

La DSP nous permet aussi de contrôler ceux à qui cette délégation a été donnée.

On n'est pas la seule commune où il y a une crèche People & Baby, il y en a plus de 700 en France. Il y en a plusieurs sur le territoire de la communauté de communes.

Donc, oui on peut réunir la commission jeunesse pour en discuter.

Après on n'a pas à prendre une position sur un livre qui est écrit.

S'il n'y a pas d'autre question, d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

6- Demande d'avis sur l'arrêt de projet du PLUi OSARTIS-MARQUION

Par délibération en date du 25 juin 2024, le conseil communautaire a arrêté le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) OSARTIS-MARQUION et a tiré le bilan de la concertation effectuée tout au long de son élaboration.

La commune, en tant que commune membre de l'établissement public de coopération intercommunal doit donner son avis sur l'arrêt de projet ; cet avis porte sur les pièces réglementaires qui concernent directement le territoire.

Les pièces réglementaires sont :

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- Le règlement graphique,
- Le règlement écrit.

Vous avez reçu certaines annexes à ce sujet, l'ensemble de ces annexes représente 457 pages, il a été compliqué de tout envoyé par mail et encore plus compliqué de les imprimer pour l'ensemble des conseillers municipaux dans un souci écologique et d'économie.

En l'absence de délibération de la part de la Commune dans le délai de 3 mois après la date d'arrêté du PLUi (25 juin 2024), l'avis sera réputé favorable.

Ici, nous donnons un avis et l'arrêt du PLUi sera délibéré en décembre par le conseil communautaire.

Est-ce que vous avez des questions ?

J. HECQUET-CIESLAK : Plusieurs réunions, avec toutes les communes d'OSARTIS, ont été organisées en 2023 pour travailler sur le zonage ; qui était le référent pour la commune ?

Monsieur le Maire : C'est moi.

J. HECQUET-CIESLAK : Dans les OAP sectorielles, les Orientations d'Aménagements et de Programmation, concernant Brebières, il est indiqué que les objectifs d'aménagement sont :

- permettre l'implantation d'activités industrielles et artisanales dans le prolongement des activités existantes,
- assurer la sécurité de la circulation le long de la route départementale 950,
- accompagner l'insertion paysagère des nouvelles activités sur le secteur.

Notre question est de savoir si le rond-point, face à l'ex-Intermarché, remplacera bientôt les feux ? D'autant que la maison à l'angle de la route départementale 950 et de la rue de la Barrière (anciennement le magasin « Pétales ») a été acheté par OSARTIS, il y a plusieurs années.

Concernant le projet de l'îlot de la rue du Bourg, il est indiqué que la voirie interne devra permettre une circulation douce ; trottoirs, piste cyclable, bande cyclable et qu'une liaison douce devra également être créée reliant la rue du Bourg au cheminement existant à l'est du projet. Nous espérons que la société PIERREVAL tiendra compte de ces différents éléments.

Il est indiqué que 15 places de parking seraient prévues pour 25 logements et par contre, 15 places également pour le chemin Nobled pour plus de 200 logements.

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs questions en une, on va commencer par le rond-point. Vous aviez déjà posé la question et j'y avais répondu. Je vais vous faire la même réponse en vous signifiant que OSARTIS-MARQUION comptait vendre la maison mais je poserai la question à M. GEORGET ou M. BERTOUT, si cela est toujours d'actualité, lors du conseil communautaire de ce vendredi.

En ce qui concerne les feux, de nouveaux feux ont été installés pour réguler le passage en ajoutant 15 à 20 secondes sur l'axe principal pour fluidifier le passage et nous avons étudié la possibilité de faire un rond-point. Nous avons constaté que le rond-point serait moins sécurisant pour le passage des gens et des vélos qu'avec des feux puisque le rond-point serait excentré par rapport aux axes de circulation. La vitesse ne diminuera pas, alors qu'avec les feux, les voitures sont obligées de s'arrêter. Donc, pour répondre à votre question, le rond-point n'est pas prévu.

En ce qui concerne la rue du Bourg, il est rappelé que le PLUi n'est pas pour l'année prochaine, il est sur plusieurs années puisqu'il y a plusieurs étapes. Les engagements qui sont pris ou les directions qui sont prises sont pour un PLUi qui va durer 10-15 ans.

Pour la rue du Bourg, on avait déjà évoqué que le revêtement avait été fait en attendant les travaux de NOREADE. Ces travaux sont prévus dans les années qui viennent, ce qui nous permettra de refaire un revêtement complet, qui associera la résidence séniors et ce sera à ce moment-là qu'on pourra voir pour le cheminement piéton, pour l'accès et pour les travaux que l'on peut faire afin de satisfaire tout le monde, en tenant compte aussi des places de parking et de la mobilité douce.

Pour le chemin Nobled, la chose est la même, dans le PLUi, il y a certes 200 appartements et maisons dans le lotissement. Le promoteur respecte le nombre de parking et de places de parking obligatoires qui a été demandé pour ce lotissement.

Dans le PLUi, en face, vous aurez, sur un terrain appartenant à NOREVIE, un projet sur 1 hectare et demi, des constructions de maisons avec les emplacements de parking prévus. Nous sommes en discussion avec eux sur un projet de 15 maisons.

R. DUCONSEIL : Je voulais ajouter sur le projet PIERREVAL qui nous a été présenté il y a quelque temps. Celui-ci ne respecte pas l'OAP puisque la voie douce dont vous parliez tout à l'heure n'est pas rue du Bourg, c'est la voie douce qui passe dans le projet. C'est-à-dire qu'il reprend la petite voyette derrière les maisons avec une petite placette à créer, ce sont des orientations, mais sur le projet en lui-même, c'est quand même un parking privatisé avec un portail.

Monsieur le Maire : Vous faites bien de préciser que ce sont des orientations, ce ne sont pas des obligations. Les orientations sont faisables ou pas. Mobilité douce dans la petite voyette, je ne sais pas comment deux vélos vont se croiser, pour les piétons cela peut être fait mais on étudiera la mobilité douce ou une mobilité partagée sur le chemin qui montera de la rue du Bourg jusqu'à la rue du Peuple Belge qui sera suffisamment large pour pouvoir y circuler à plusieurs puisqu'elle sera forcément à sens unique. On est obligé de s'adapter au terrain, à ce que l'on nous donne et au budget que l'on a.

N. CICORIA : Je vous ai envoyé un mail pour pouvoir projeter certains documents ce soir, d'autant plus que l'on discute depuis quelques minutes sur l'urbanisme, de certains sujets, il y a des plans, des vues aériennes. Je pense qu'il aurait été plus simple pour tout le monde, de pouvoir les projeter et de se donner une idée puisque certains d'entre nous n'ont pas reçu toutes les pièces.

Monsieur le Maire : Je vous ai expliqué pourquoi toutes les pièces ne sont pas envoyées, d'abord, il n'y a pas d'obligation légale à vous envoyer l'ensemble des pièces puisque tout est consultable en mairie. Les notes de synthèse sont faites pour vous donner les différents points abordés en conseil municipal. Charge à chaque élu de venir en mairie pour consulter les différentes pièces.

Je vous rappelle que c'est 457 pages à imprimer par conseiller municipal, cela me paraît déraisonnable de faire ces impressions.

Quant à la projection, je ne suis pas sûr que les élus au fond de la salle puissent voir correctement ce qui est projeté. Ces documents ont été donnés à tous les conseillers communautaires, dont vous faites partie, pour étude, et, à mon sens, la projection n'était pas indispensable puisque tout était consultable en mairie.

Avez-vous d'autres questions concernant le PLUi ?

N. POTEAU : Sur la route départementale 950, au niveau des anciens bâtiments FOUACHE, il y a un projet d'industrialisation et d'activités artisanales. Je vois que les aménagements devront prévoir une surface suffisante pour que les véhicules légers et les poids lourds puissent se retourner et vont entrer et sortir par la rue Simone Veil. Il n'y a pas de notion de dangerosité.

Monsieur le Maire : C'est déjà fonctionnel et il n'y a pas de projet différent de ce qui existe déjà. La société A2F a été rachetée par NGE et les véhicules font leur demi-tour au fond de son entreprise.

Il n'y a pas d'ajout d'activité puisque c'est une zone d'activité depuis des années.

N. POTEAU : Par rapport à STORA, on avait voté au dernier conseil municipal un projet pour l'installation de panneaux solaires.

Monsieur le Maire : On a défini une zone d'accélération des énergies renouvelables dont les 4 hectares du CAMPEX et vous avez pu voir que dans le PLUi le premier hectare est une zone mixte : commerciale, habitation et que les 3 hectares derrière sont des zones naturelles avec la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

Le PLUi est en cohérence avec ce qui a été décidé en conseil municipal.

J. HECQUET-CIESLAK : Est-ce que c'est confirmé, les panneaux photovoltaïques sur le CAMPEX ?

Monsieur le Maire : Les terrains appartenant à un privé, je ne peux pas parler en son nom. C'est un projet qui est possible et ce n'est pas à moi de parler d'un projet privé en conseil municipal.

Après, on a défini ensemble la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur ces 3 hectares. Si cet interlocuteur privé porte ce projet, il pourra le faire.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions concernant le PLUi d'OSARTIS-MARQUION ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

7- Demande de signature d'une convention à intervenir entre la commune de BREBIERES et la société ENEDIS

Le bureau d'études TOPO ETUDES est chargé par ENEDIS du projet de raccordement électrique d'un producteur photovoltaïque, la SCEA GUENEZ.

Le projet consiste en un passage d'un câble basse tension en souterrain sur 38 mètres sur les parcelles cadastrées AE 135, 136, 138 et 74 (il s'agit du délaissé de la RD950, derrière le lotissement de la rue de Liberté) appartenant à la Commune de BREBIERES et d'un raccordement dans l'armoire extérieure posée en limite de propriété.

Pour ce faire, ENEDIS a établi un tracé de ladite liaison.

Il y a donc lieu de créer une servitude sur cette parcelle, moyennant une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 125,00 €.

ENEDIS sollicite la Commune afin de signer une convention précisant les modalités de fonctionnement.

Je vous demande donc l'autorisation pour signer cette convention. Les frais d'acte seront bien évidemment, à la charge de ENEDIS.

Avez-vous des questions concernant ce point ?

Qui est contre ? s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8- Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement – Filière Police Municipale

Vu le décret N° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la Police Municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des gardes champêtres,

Les décrets fixant le régime indemnitaire applicable jusqu'à présent seront abrogés au 1^{er} janvier 2025.

Afin de maintenir le régime indemnitaire des agents concernés il est nécessaire de délibérer afin de mettre en place cette indemnité avant le 1^{er} janvier 2025.

Le Comité Social Territorial (CST), réuni le 12 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'instauration de cette indemnité et ce, en application de l'article L. 253-5 du Code Général de la Fonction Publique.

Cette prime est composée de deux parts : une part fixe et une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Vous avez tous pu examiner les taux et montants sur la note de synthèse.

Je vous propose de les voter comme présenté, à savoir un vote pour les taux et montants au maximum.

L'attribution individuelle se fera ensuite par arrêté du Maire.

Avez-vous des questions sur l'instauration de cette indemnité pour les agents de police municipale ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

9- Demande d'avis sur le dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2025

J'ai reçu une demande de dérogation au repos dominical pour l'année 2025 de la société ACTION France par courrier en date du 26 août 2024.

La réglementation en vigueur et notamment l'article L.3132-26 du Code du Travail, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui dispose que : « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Les jours concernés sont les suivants :

- Dimanche 9 novembre 2025
- Dimanche 16 novembre 2025
- Dimanche 23 novembre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 7 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

L'avis de la Communauté de Communes et des organisations d'employeurs et de salariés ont été sollicités.

La CCI a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire se prononcera le 27 septembre prochain, mis à l'ordre du jour du Conseil avec une proposition d'un avis favorable.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'ouverture des commerces de détail non alimentaire pour les jours que je vous ai cité.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu n° 4 des décisions du Maire (joint en annexe au PV)

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

QUESTIONS DIVERSES

Je n'ai pas reçu de question du groupe « Brebières en Mouvement », je vais donc passer aux questions du groupe « Brebières avec vous » :

Question 1 : Concernant la sécurité sur la route nationale : des barrières et des panneaux de signalisations ont été détériorés, non-respect du code de la route (route nationale vers rue de la barrière). Nous vous avons déjà interpellé sur les excès de vitesse et la dangerosité de circuler à vélo, en trottinette sur la nationale. Les riverains, ainsi que les habitants constatent chaque jour des incivilités qui interrogent. Y a-t-il un vrai plan de sécurisation prévu ? Quel est le retour du radar pédagogique ?

Monsieur le Maire : Le plan de sécurisation a déjà lieu avec le radar pédagogique, avec le radar verbalisateur que nous avons avec 4 autres communes et qui est installé 1 semaine sur 5. Avec l'aide de la gendarmerie, les policiers municipaux font des contrôles fréquents sur la commune, sur les passages un peu plus rapides et notamment sur la Route Nationale.

La sécurisation c'est aussi l'installation de barrières sur l'ensemble de la Route Nationale pour protéger les piétons, les trottinettes et les trottinettes électriques (si elles respectent bien une vitesse de 6km/h sur trottoir).

Quant à la piste cyclable, on a déjà évoqué le sujet. Je vous ai déjà dit que le but était de sécuriser cette route nationale et d'y mettre des barrières avant d'envisager la matérialisation d'une piste cyclable. En sachant que les brebiérois ont déjà une mobilité douce qui est possible du rond-point de la porte de l'Artois en passant par la rue Nungesser pour rejoindre la rue du Onze Novembre et ils pourront la rejoindre plus facilement lorsque la rue du Chauffour sera matérialisée avec une circulation douce, l'année prochaine et rejoindre le lotissement « Le Village » pour accéder à la rue du Onze Novembre à côté des services techniques. Néanmoins, on discutera de la possibilité de matérialiser une piste cyclable sur la route nationale.

Je vous rappelle que la vitesse est limitée à 30 km/h sur toute la commune et qu'il s'agit d'une mobilité partagée et que les vélos sont aussi prioritaires.

Je passe à la parole à M. DEPREZ qui va vous donner les résultats du radar pédagogique, je tiens à préciser qu'en 2022 et 2023, il n'y a eu aucun accident corporel recensé sur la route nationale à Brebières.

G. DEPREZ : J'ai eu les informations par la Gendarmerie Nationale, ce sont les chiffres du Ministère de l'Intérieur, ils ont été validés et quantifiés ; donc nous avons :

- 0 accident corporel,
- 0 blessé,
- 0 tué.

sur la commune, on peut s'en féliciter.

Concernant la synthèse de mesures de vitesse des véhicules sur la route nationale ; sur la période du 11 janvier au 10 juin, ce qui représente environ 5 mois de circulation :

- 6.19 % de véhicules roulent à moins de 30 km/h,
- 36 % à moins de 40 km/h,
- 45.92 % à moins de 50 km/h,
- 9.94 % à moins de 60 km/h,
- 1.65 % à 70 km/h,
- 0.30 % à moins de 80 km/h,

si on quantifie les véhicules qui roulent à moins de 60 km/h, cela représente 98.05 % soit 1 027 296 véhicules.

Pour les véhicules qui roulent à plus de 80 km/h, il faut prendre en compte les véhicules de secours : pompiers, gendarmerie, etc.

E. LIENARD : Sauf erreur de ma part, le radar pédagogique est mis que dans un seul sens et on constate que les véhicules qui viennent de Vitry roulent plus vite et qu'il y a quelque chose à faire en ce sens.

G. DEPREZ : On peut tout à fait déplacer le radar et prendre des mesures autres. Ensuite, il faut savoir que lors d'un accident matériel sur la voie publique, on fait jouer les assurances et si les assurances ne prennent pas en compte ou si la partie adverse ne veut pas remplir sa partie du constat, on porte plainte pour pouvoir se faire rembourser des frais à engager.

E. LIENARD : Oui, il y a eu des barrières détruites.

G. DEPREZ : Effectivement, cela a été enregistré par les caméras et c'est une affaire qui est en cours sur le plan administratif.

E. LIENARD : Dernière chose, concernant le non-respect du Code de la Route, nous avons été interpellés et on le constate, les incivilités et les non-respects du Code de la Route, notamment de la route nationale vers la rue de la Barrière.

Monsieur le Maire : On le sait. Mais cela appartient à la conscience de chacun. Il y a eu beaucoup de gens qui ont été verbalisés, c'est un point que la gendarmerie connaît, que la police municipale connaît et ils font le nécessaire aussi bien en prévention qu'en verbalisation.

Question 2 : Quel est le coût total de l'événement des « Brebis Galeuses » du 19 juillet, y compris l'organisation du carré VIP. De même pour l'événement du « Concert et show laser » de début septembre.

D'autre part, la ville a informé la population d'élargir « les Brebis Galeuses » à deux jours. Quel est le coût prévisionnel ? Quel est l'intérêt pour la commune de Brebières ?

Monsieur le Maire : Je vous rappelle, comme je l'ai déjà dit précédemment, que tout est consultable en mairie.

- Pour les Brebis Galeuses, le coût était de 41 039.00 €, le feu d'artifice 6 900.00 €.
- Pour le concert et le show laser de début septembre, le concert coûte 21 000.00 € et le show laser 7 500.00 €.
- Quant au carré VIP, c'est gratuit, puisque c'était organisé par un prestataire : SKODA.

Les Brebis Galeuses se feront effectivement sur 2 jours comme je l'ai indiqué le 19 juillet dernier ; on est en train de faire les derniers arbitrages financiers dont on en parlera lors de la commission finances et lors du budget 2025. M. HANNEDOUCHE qui organise ces événements le sait très bien et le budget a toujours été inférieur à 1.5 % du budget annuel de la ville et il le restera.

Concernant votre question, « quel intérêt pour la commune ? » Je vous avoue que les bras m'en tombent un peu, je pense que les brebiéroises et les brebiérois ont le droit d'avoir accès à des concerts de qualité, à des festivités de qualité, ils sont en demande, il y avait 12 000 personnes en juillet, 5 000 en septembre. On crée un lien social car les gens sont contents de se voir, c'est de la culture populaire.

Les commerçants sont contents également puisqu'ils participent aux événements.

La population brebiéroise est fière de sa ville.

E. LIENARD : Quel est l'intérêt de le faire sur 2 jours ?

Monsieur le Maire : Rendre encore plus fier les gens, montrer que notre ville de plus de 5 000 habitants est capable d'organiser de belles et grandes choses pour sa population et les gens aux alentours. C'est ce qui permet de fixer Brebières sur la carte pour les investisseurs, c'est capital pour l'organisation de ces festivités.

Cela répond aussi aux attentes de chaque être humain, de pouvoir se divertir et d'avoir accès à la culture gratuitement, c'est pour cela que l'on organise de nombreux salons.

Les gens ont une image positive de la ville et quand on parle de Brebières, on parle des Brebis Galeuses, de l'élection de Miss Brebières qui se présente à Miss Nord-Pas-de-Calais et on peut s'en féliciter puisque Axelle SAGOT est la première dauphine d'Eve GILLES. On parle aussi d'ID LOGISTICS et d'AMAZON.

On dit de Brebières que c'est une ville où il fait bon vivre, où il y a des activités, du commerce, des emplois, le festival des Brebis Galeuses participe à cet état d'esprit et c'est pour cela qu'il se fera sur 2 jours.

Question 3 : Place du Vercors, la fête foraine du printemps aura-t-elle lieu sur la place comme promis lors des réunions de travaux ? D'autre part, l'aménagement de cette place devait offrir plus de places de parking pour les riverains !

Monsieur le Maire : Nous discutons, tous les ans, avec les forains pour savoir où ils veulent s'installer et ils disent préférer la Place des Héros puisque la fréquentation est supérieure à celle sur la Place du Vercors ; ceci est dû à l'emplacement en centre-ville avec la proximité des commerces et surtout les écoles.

Concernant les places de parking, cela correspond au projet initial. Nous n'avons aucun retour des personnes qui habitent aux abords de cette place. Le projet a été élaboré après discussion avec les riverains.

Question n° 4 : Rénovation ou plutôt « cache misère » du bâtiment d'un local communal avec du bois en façade. La rénovation du local des agents pose question sur le choix des matériaux et sa longévité.

Monsieur le Maire : Le matériel utilisé pour le bardage est du bois Mélèze, bois qui est utilisé pour la construction des chalets en haute montagne, donc un bois très résistant et de grande qualité.

Cette opération a un coût de 34 000 € TTC, qui est pris en charge dans sa totalité par le promoteur.

Question 5 : Quel coût pour les travaux de la salle Pierre Moreau ? Il est inscrit « transformation » et « modernisation », en quoi ces travaux répondent-ils à une modernisation générale des bâtiments ? Qu'est-il prévu pour la mairie comme souligné dans la publication du 04/09 ?

Monsieur le Maire : Le coût est de 39 000 €.

Concernant la transformation et la modernisation, il s'agit de la modification du chauffage, du relamping en LED, des peintures et les premiers retours des personnes qui ont loué la salle sont très positifs.

La publication du 4 septembre faisait référence à l'ensemble des bâtiments communaux.

Question 6 : Jumelage : Quelles est la part financière dans la prise en charge du déplacement à Blairgowrie and Rattray ?

Monsieur le Maire : La participation de la commune est de 0 € puisqu'il s'agit d'une invitation de nos amis écossais.

Question 7 : Y a-t-il un groupe de travail pour l'union des commerçants ? Comment est organisé le Salon de la Pologne, avec quel soutien matériel et humain ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de groupe de travail pour l'union des commerçants. C'est du ressort des commerçants.

J'avais réuni en tout début de mandat, avec Mme DOUVRAIN, les commerçants pour leur demander de recréer une union des commerçants et on a renouvelé la proposition mais ils n'ont pas souhaité particulièrement le faire.

C'est un organisateur extérieur qui organise le Salon de la Pologne, il utilise la salle et il s'occupe de tout.

Question 8 : Organisation de la fête foraine de septembre : ne pourrions-nous pas valoriser nos commerçants lors des journées d'événements et éviter qu'ils soient intégralement cachés ? Exemple : Friterie de la place des héros.

Monsieur le Maire : On a déjà évoqué la fête foraine pour la Place du Héros, je vous rappelle que l'on en discute tous les ans avec les forains, pour l'installation des différents manèges et effectivement il y a des commerces qui peuvent être un peu masqué.

M. HANNEDOUCHE a pris contact avec les propriétaires de la friterie et ceci sera évoqué avec les forains pour la prochaine ducasse.

Question 9 : Quel intérêt ou quels sont les intérêts du nouveau magazine papier « Brebières Nature » ? Quel est le coût ? Quelle va être la périodicité ? Il est indiqué que la ville s'est transformée, effectivement comme nous le rappelons très régulièrement de nombreux îlots verts ont disparus pour faciliter les entretiens, les fleurs sont moins présentes (pont, nationale...).

Effectivement « la ville de Brebières s'est considérablement transformée ces dernières années » !

Monsieur le Maire : Le coût du « Brebières Nature » est de 2 939 €.

Il n'y aura que celui-ci puisqu'il a été fait dans le cadre des villes et villages fleuris.

Concernant les îlots verts, c'est une question que vous aviez déjà posée à M. HERBAUT. Les aménagements ne sont pas terminés, les plantations seront réalisées durant l'hiver : rosiers, vivaces et graminées. La commune, pour des raisons environnementales, privilégie des plantations en massif plutôt qu'en hors-sol ; en effet, ces dernières sont plus contraignantes et exigeantes en eau.

Question 10 : Pont Veedol et aménagement paysager. Le lotissement est terminé depuis quelques temps, pour autant la commune n'a toujours pas réalisé l'aménagement paysager de ce lotissement comme le prévoyait la charte de ce lotissement ?

Monsieur le Maire : Ce lotissement est sorti de terre en 2008. En 14 ans, des aménagements auraient pu être faits.

Des plantations paysagères sont toujours au programme pour le Pont Veedol et la sécurisation des noues.

Ce programme d'aménagement paysager fait partie d'un programme d'aménagement pluriannuel.

Question 11 : Quel est le coût du projet de réfection et de déminéralisation des écoles prévues en 2025-2026 ? Quelles aides ont été sollicitées ?

Monsieur le Maire : Les montants prévisionnels sont :

- pour la cour n° 1 : 44 275 €, pour la cour n° 2 : 75 264 € avec une réalisation des travaux à l'été 2025,
- pour la cour n° 3 : 71 774 €, les travaux auront lieu en 2026, toujours en été.

Les aides sollicitées sont toutes les aides possibles comme le fonds vert, l'agence de l'eau, la DSIL et la DETR ont été demandées, l'ADEME également.

Je remercie Mme DAMIENS, M. LELEU, M. HENNEBIQUE et les services pour le travail fourni dans la recherche et l'élaboration de ces demandes de subvention.

Question 12 : De nouvelles barrières viennent d'être installées sur le parking à côté de la ferme BETRANCOURT, celui-ci était-il prévu pour les camions ?

Monsieur le Maire : Les nouvelles barrières installées sur ce trottoir font partie d'un plan pluriannuel de sécurisation des trottoirs sur la RD. Le parking n'était cependant pas exclusivement réservé aux poids lourds. Le stationnement régulier, la semaine mais surtout le week-end, de ces derniers à cet endroit, occasionne des gênes pour les riverains avec le bruit des moteurs tournant en permanence.

Il y avait également des nuisances liées aux déjections des routiers (urine, poubelles...).

Question 13 : Rue du 11 Novembre, les riverains nous interpellent sur la dangerosité des trottoirs avec le passage des véhicules et des familles se déplaçant aux écoles (et accessibilité PMR difficile).

Monsieur le Maire : Pour être tout à fait honnête, nous n'avons reçu aucun retour, en mairie, de la part des parents et des parents d'élèves concernant ce sujet.

On a essayé de sécuriser au maximum cette rue avec : l'installation de barrières au niveau de la sortie rue du Onze Novembre, l'installation des totems Arthur et Zoé et dernièrement l'installation d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche, lorsque l'on vient de la route nationale vers le centre-ville ; les véhicules doivent faire le tour du rond-point (en face de la mairie) pour rejoindre la portion de la rue du Onze Novembre ce qui évite la traversée de la route par les voitures. Ceci a été fait pour sécuriser un maximum cet accès où passent beaucoup d'enfants.

E. LIENARD : Il aurait dû être précisé : le trottoir entre la voie ferrée et la route nationale où se situe les places de parking.

Monsieur le Maire : C'est un trottoir avec des places de parking qui vont être refaits. Les travaux sont chiffrés, car aujourd'hui, c'est mal sécurisé et ce n'est pas beau. On attend la fin des travaux du lotissement « Le Village » pour les faire.

E. LIENARD : Ils sont terminés.

Monsieur le Maire : Non, il y a encore des constructions en cours, des poteaux en bois mis provisoirement par PROTERAM et le mur des locaux des services techniques pour ne citer que cela.

La séance est levée à 21h34.

Fait à BREBIERES, le 23 septembre 2024.

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



Approuvé en séance le 10/12/2024
Publié le 12/12/2024
Affiché le 12/12/2024